Je soussigné(e) reconnais avoir reçu un exemplaire du présent arrêté et avoir été informé(e) que je dispose d'un délai de 2 mois pour le contester devant le Tribunal Administratif de Nice, 18 avenue des fleurs - 06000 NICE
Date
Signature :

ALPES MARITIMES

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

CARRIERES/FS

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

ARRÊTE SDIS

PORTANT FIN DE FONCTIONS ET NOMINATION DANS LES FONCTIONS DE CHEF DE GROUPEMENT

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de justice administrative,

VU le code général de la fonction publique,

VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU les différentes délibérations prises par le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes portant organisation du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes,

VU l'arrêté SDIS n° 21-0006 du 05 janvier 2021 de monsieur le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes nommant madame **Vanessa TAMBURRINI**, dans les fonctions de chef du service communication institutionnelle et digitale, sous-direction du pilotage, de la coordination des services et des affaires réservées, au sein du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes, à compter du 1er janvier 2021,

VU l'arrêté SDIS n° 25-0366 du 30 janvier 2025 pris conjointement par monsieur le préfet des Alpes-Maritimes et monsieur le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes portant détermination du nombre et des grades des emplois de direction du SDIS des Alpes-Maritimes,

VU la décision n° 25-04 du 20 mars 2025 précisant que madame **Vanessa TAMBURRINI** est nommée chef du groupement fonctionnel des affaires institutionnelles et de la communication, à compter du 1er mai 2025,

SUR proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes,

TOUTE CORRESPONDANCE DEVRA ETRE ADRESSEE IMPERSONNELLEMENT A
« M. LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS »
140, Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny – CS 90099 – 06273 VILLENEUVE-LOUBET CEDEX
Tél. : 04.93.22.76.00 Télécopie : 04.93.22.92.79

ARRETE

ARTICLE PREMIER :

Il est mis fin aux fonctions de madame **Vanessa TAMBURRINI** (matricule : 11463), née le 13 octobre 1979 à Aix-en-Provence (13), attaché principal, en qualité de chef du service communication institutionnelle et digitale, sous-direction du pilotage, de la coordination des services et des affaires réservées, au sein du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes, **à compter du 1er mai 2025.**

ARTICLE 2 :

A compter de cette même date, l'intéressée est **nommée dans les fonctions de chef du groupement fonctionnel des affaires institutionnelles et de la communication**, au sein du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes.

ARTICLE 3 :

Monsieur le payeur départemental et monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et notifié à l'intéressée.

ARTICLE 4 :

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Nice, 18 avenue des Fleurs - CS 61039 - 06050 Nice cedex 1, peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification.
Le tribunal administratif de Nice peut également être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet https://citoyens.telerecours.fr.

Villeneuve-Loubet, le 15 AVR. 2025

Pour le président et par délégation,
Le directeur départemental des services d'incendie
et de secours des Alpes-Maritimes,

Contrôleur général René DIES